

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026

Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212067 - Accueil des stagiaires de moins de 6 semaines

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** le code de l'Éducation, notamment les articles L.124-1 et suivants et article D.124-1 et suivants ;

**VU** le code du travail, notamment l'article D.1221-23-1 ;

**VU** la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

**Considérant** que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de l'EPCE CBNBFC-ORI pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation ;

**Et après en avoir délibéré ;**

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

D'approuver l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur pour une durée inférieure à deux mois ne conduisant pas à une gratification.

#### **ARTICLE 2 :**

D'approuver l'utiliser des véhicules de service par les stagiaires de courte (en possession d'un permis de conduire) et la possibilité de présenter des frais de mission dans le respect du règlement intérieur du personnel.

#### **ARTICLE 3 :**

D'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires aux frais de déplacements des stagiaires de courte durée.

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser, Madame la directrice, à signer les conventions de stage afférentes.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026

Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212068 – Organisation des élections des représentants du personnel**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que l'article 9.1.6 des statuts de l'EPCE prévoit l'élection des représentants du personnel dont les modalités d'élection sont fixées par le conseil d'administration ;

**Considérant** que l'article 5 du règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCE prévoit les modalités d'élection des représentants du personnel ;

**Et** après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'organisation des élections des représentants du personnel mardi 31 mars 2026 de 10 heures à 15 heures au siège du CBNBFC-ORI à Besançon.

**Scrutin :**

Pour :

Contre :

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention :

Ne se prononce pas :

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLILOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212069 : Marché de travaux de l'aménagement**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert d'activité de l'association à l'EPCE CBNBFC-ORI, le contrat du projet de construction de l'unité de conservation est transféré ;

**Considérant** que le jardin de conservation fait partie intégrante du projet de construction de l'unité de conservation ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'offre formulée par le groupement mandataire du marché de construction de l'unité de conservation portée par l'atelier Zou et l'entreprise FCE.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser la directrice à négocier et signer l'avenant au marché de conception-réalisation, dans la limite de 154 325,83 euros.

**ARTICLE 3 :**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

**Scrutin :**

Pour :

Contre :

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention :

Ne se prononce pas :

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLILO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA François

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212070 : Budget de l'unité de conservation

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert d'activité de l'association à l'EPCE CBNBFC-ORI, le contrat du projet de construction de l'unité de conservation est transféré ;

**Considérant** que la phase PRO de la conception de l'unité de conservation est achevée et que le budget du projet a été actualisé en fonction des évolutions intégrées lors de cette étape ;

**Et après en avoir délibéré ;**

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

D'approuver le budget global du projet de construction de l'unité de conservation s'élevant à un montant maximal de 3 810 676 euros sachant qu'une partie des dépenses a été engagée par l'association CBNFC-ORI à hauteur de 1 274 485 euros.

#### ARTICLE 2 :

D'approuver l'inscription des crédits au budget d'investissement 2026 dans la limite de 2 536 191 euros.

#### Scrutin :

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIOLLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212071 : Assurance dommage ouvrage de l'unité de conservation**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert d'activité de l'association à l'EPCE CBNBFC-ORI, le contrat du projet de construction de l'unité de conservation est transféré ;

**VU** la délibération n°2026-0212070 validant le budget de l'unité de conservation ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser la directrice à signer une offre d'assurance pour la garantie dommage-ouvrage de l'unité de conservation dans un montant maximal de 48 000 euros TTC.

**ARTICLE 2 :**

D'approuver l'inscription des crédits nécessaires au budget de fonctionnement 2026 dans la limite d'une enveloppe de 48 000 euros TTC.

**Scrutin :**

Pour : 7

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.70

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODÈE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRAUD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212072 : Conventions de financement 2026

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** la nécessité de construire un budget équilibré et de conduire le projet décennal de l'établissement ;

**Considérant** qu'il existe des décalages de calendrier entre les dates de dépôt de demandes de subvention et les dates de réunion du conseil d'administration de l'EPCE ;

**VU** les statuts de l'EPCE CBNBFC-ORI, et notamment l'article 20 - Ressources ;

**VU** les statuts de l'EPCE CBNBFC-ORI, et notamment l'article 21 - Apports et contributions des membres ;

**Et** après en avoir délibéré ;

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

De donner mandat à la présidente et à la directrice pour signer les conventions afférentes avec les différents partenaires. La directrice sera autorisée à signer les conventions partenariales et devis ne dépassant pas 20 000 euros hors taxe.

#### Scrutin :

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSQUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRAUD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	



## **Délibération n°2026-0212073 – Recrutement de vacataire**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

**Considérant** qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de l'EPCE CBNBFC-ORI ;

**Considérant** que le recours à un vacataire est possible pour assurer une tâche précise et ponctuelle ;

**Et** après en avoir délibéré ;

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

De recruter un vacataire pour une durée de 4 mois au maximum du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

De fixer la rémunération au taux horaire de 13 euros brut et de prendre en charge les frais de mission du vacataire.

#### **ARTICLE 3 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

**ARTICLE 4 :**

Que la directrice est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

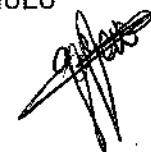
Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212074 : Compte financier unique 2025**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** le Code des Juridictions Financières ;

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025 ;

**Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le compte financier unique exécuté sur l'année 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>		X
Prévisions budgétaires	79 000,00 €	
Recettes réalisées	78 000,00 €	
Reste à réaliser	0,00 €	
<b>Dépenses</b>		
Prévisions budgétaires	79 000,00 €	
Recettes réalisées	52 217,60 €	
Reste à réaliser	0,00 €	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>25 782,40 €</b>	

**ARTICLE 2 :**

D'arrêter le résultat définitif s'élevant à 25 782,40 euros.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLILOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212075 : Affectation du résultat 2025

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**VU** la délibération n°2026-0212074 validant le compte financier unique 2025 ;

**Et après en avoir délibéré ;**

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

D'approuver l'affectation du résultat du compte financier unique 2025 de 25 782,40 € à la section fonctionnement du budget principal 2026, sur la ligne codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

#### ARTICLE 2 :

D'autoriser la directrice, en tant qu'ordonnatrice, à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Scrutin :

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212076 : Budget principal 2026

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Considérant** que l'instruction budgétaire M57 permet de déléguer à la directrice, ordonnatrice des dépenses et des recettes, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections (article L.5217-10-6 du CGCT) ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Et après en avoir délibéré ;

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

D'approuver le budget principal 2026 qui s'intègre dans la continuité du débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2025.

Le budget est voté par chapitre et par nature, il se compose comme suit :

Fonctionnement	
<b>Dépenses</b>	<b>3 411 445 €</b>
042 - Opération d'ordre entre sections	90 939 €
023 - Virement à la section d'investissement	227 514 €
<b>Recettes</b>	<b>3 411 445 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement report	25 782 €

Investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>2 636 029 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>2 636 029 €</b>
040 - Opération d'ordre entre sections	90 939 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	227 514 €

## ARTICLE 2 :

De déléguer à la directrice, ordonnatrice des dépenses et des recettes, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections.

Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse qui doit être transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au comptable public. La directrice informera le conseil d'administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

### Scrutin :

Pour : 14

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo

Secrétaire de séance :

Présidente de séance : Lorine Gagliolo

Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :

Présents titulaires : 13

Présents suppléants (votants) : 0

Absents titulaires : 13

Absents suppléants : 23

Procurations : 4

Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026

Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLILOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLILOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212077 : Durée des amortissements

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Considérant** que L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de l'établissement, entendue comme la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

**Et après en avoir délibéré ;**

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

D'approuver le tableau des amortissements ci-dessous et de l'appliquer dès le budget 2026.

Catégorie de bien amorti	Compte	Durée
Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	1311 à 1318	Sur la même durée que l'amortissement des biens
<b>Equipements</b>		
Biens dont la valeur TTC est inférieure à 500 €		1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels, brevets, licences, concessions et droits similaires	2051	2 ans
Frais d'étude non suivis de réalisation	2031	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Agencement et aménagement jardin	212	15 ans
Construction - bureaux	2132	20 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156	10 ans
Matériels technique /scientifique	2158	5 ans
Véhicules	21828	5 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10 ans
Matériels de bureau électrique et électronique	21848	5 ans
Matériel classique	2188	5 ans
Autre matériel informatique - Ordinateurs et accessoires	21838	3 ans
Autre matériel informatique - Serveurs et équipements réseaux	21838	5 ans
Mobilier	21841	10 ans
Matériels téléphonie	2185	3 ans
Autres immobilisations corporelles - signalétique, colonnes ordures ménagères	2188	5 ans

## Immobilisations corporelles en cours

Études bâtiment en cours de construction

2313

Pour les biens de faible valeur inférieure à 500€ TTC, l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est à dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

Les subventions d'équipement reçues pour la réalisation ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable font l'objet d'une reprise annuelle sur le même rythme d'amortissement que l'immobilisation. La reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212078 - Organisation de l'EPCE pendant la période électorale**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que par délibération n°2025-0506001, une présidence et vice-présidence ont été nommées conformément aux statuts de l'EPCE CBNBFC-ORI ;

**Considérant** que le mandat électif de la présidente, Madame Lorine Gagliolo prendra fin au premier tour des élections municipales le 15 mars 2026 ;

**Considérant** qu'il appartiendra à la vice-présidence en exercice à la date de cessation des fonctions de la présidente de convoquer et présider le conseil d'administration procédant aux nouvelles élections ;

**Et** après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

De confier l'intérim de la présidence à Madame Stéphanie Modde, en tant que vice-présidente de l'EPCE CBNBFC-ORI. Cet intérim prendra fin à l'élection de la nouvelle présidence courant juin 2026.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,  
Le 13/02/2026  
La Présidente,  
Lorine GAGLIOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA François

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212079 : Adhésion à l'association française de lichénologie**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert des activités de l'association CBNFC-ORI l'EPCE CBNFC-ORI poursuivra les partenariats historiques avec les diverses structures de l'environnement dont l'association française de lichénologie (AFL) ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'adhésion à l'association française de lichénologie pour un coût annuel de 35 euros.

**ARTICLE 2 :**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLILOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon – Tour Elithis – Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212080 : Adhésion à l'association Oreina (papillons)**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert des activités de l'association CBNFC-ORI l'EPCE CBNFC-ORI poursuivra les partenariats historiques avec les diverses structures de l'environnement dont l'association Oreina ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver l'adhésion à l'association Oreina pour un coût annuel de 50 euros.

**ARTICLE 2 :**

D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

**Scrutin :**

Pour :

Contre :

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention :

Ne se prononce pas :

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIOLO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
 Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
 Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
 Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
 Présents titulaires : 13  
 Présents suppléants (votants) : 0  
 Absents titulaires : 13  
 Absents suppléants : 23  
 Procurations : 4  
 Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
 Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
 CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
 PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
 ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

## Délibération n°2026-0212081 : Adhésion au Fablab de Besançon

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés » ;

**Considérant** que dans le cadre du transfert des activités de l'association CBNFC-ORI IEPCE CBNFC-ORI poursuivra les partenariats historiques avec les diverses structures dont le Fablab du Grand Besançon Métropole afin d'accéder aux ateliers et outils à disposition des adhérents ;

**Et** après en avoir délibéré ;

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

D'approuver l'adhésion au Fablab du Grand Besançon Métropole pour un coût annuel de 50 euros.

#### ARTICLE 2 :

D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

#### Scrutin :

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.

Extrait du registre des délibérations  
Conseil d'administration - Séance du 12 février 2026  
Dijon - Tour Elithis - Conseil régional à 9h15

Présidente de séance : Lorine Gagliolo  
Secrétaire de séance : Matthieu DELCAMP

Sur 26 membres en exercice :  
Présents titulaires : 13  
Présents suppléants (votants) : 0  
Absents titulaires : 13  
Absents suppléants : 23  
Procurations : 4  
Votants : 17

Date de la convocation : 23/01/2026  
Date de publication : 13/02/2026

Membres titulaires présents

ABRY Gilles	DELCAMP Matthieu	LOIZON Béatrix
ANDRE Max	DUSSOUILLEZ Patrice	MODDE Stéphanie
BARTHELET Catherine	GAGLIOLO Lorine	ROBERT Gilles
COUDOU-DAVID Geneviève	GILLET François	SION Antoine
		WOYNAROSKI Stéphane

Membres suppléants présents avec droit de vote

Membres titulaires ayant donné procuration

BRAUCHLI Fabienne (pouvoir à GAGLIOLO Lorine)  
CRETIN Jean-Yves (pouvoir à ANDRE Max)  
PUCELLE Virginie (pouvoir à SION Antoine)  
ZIEGLER Arnaud (pouvoir à DELCAMP Matthieu)

Membres titulaires absents

DAVID Franck	GAY Jean-Claude	MOREL Christian
DELAPORTE Blandine	GUENON Cécile	SORDEL Sébastien
DODET Jean-François	MEUGIN Olivier	VESPA Françoise

Membres suppléants absents

BEAUFILS Thérèse	GUYOT Thierry	NORMIER Christophe
BEGEOT Carole	HAKKAR-BOYER Nadia	ORTH Dominique
BLAYA Delphine	LAMBREY Julie	PARENT Anne
BORDERELLE Anne-Laure	LANNICELLI Sandra	POULIN Anthony
EME Edwige	MAIRE DU POSET Thierry	RACLOT Franck
EVRARD Marie	MALLARD Claire	TISSOT-TRULLARD Géraldine
GAY Florence	MIRAT Maryline	VIBERT Mylène
GUYOT Christian	NAGELEISEN Sébastien	

**Délibération n°2026-0212082 – Frais de mission des administrateurs**

**VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

**VU** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°25-67BAG en date du 18 avril 2025 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés » ;

**VU** l'article L-2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

**Considérant** que conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les membres sont convoqués au moins une fois par an ;

**Considérant** que des membres ont été désignés pour représenter l'EPCE CBNBFC-ORI au sein d'instances régionales et nationale ;

**Et après en avoir délibéré ;**

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

De prendre en charge les frais de déplacements de ses membres lorsque ces dépenses ne sont pas remboursées par les personnes publiques membres de l'EPCE et lorsque ces déplacements entrent dans le cadre de la représentation du CBNBFC-ORI dans les instances dont il siège.

**ARTICLE 2 :**

De prendre en charge ces frais de déplacement dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

**ARTICLE 3 :**

De prendre en charge ces frais de déplacement sur présentation d'un ordre de mission et des justificatifs afférents selon la réglementation en vigueur, entre le lieu de résidence du membre et le lieu de réunion.

**Scrutin :**

Pour : 17

Contre : 0

Résultat du vote : à l'unanimité

Abstention : 0

Ne se prononce pas : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 13/02/2026

La Présidente,

Lorine GAGLIULO



La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et, le cas échéant, de sa publication ou notification.